



EMMANUEL MACRON  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE

FLEUR PELLERIN  
MINISTRE DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

*Communiqué de presse*

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

Paris, le 30 mars 2015

**Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique  
et Fleur PELLERIN, ministre de la Culture et de la Communication,  
saluent la signature d'un partenariat entre l'Institut pour le financement des  
Industries Culturelles et Bpifrance**

Les entreprises du secteur de la culture et de la communication représentent environ 2,5% du produit intérieur brut et emploient plus de 450 000 personnes. En participant au renouvellement de la création française, ces entreprises participent également, de façon décisive, au rayonnement international de la France.

Les pouvoirs publics sont particulièrement attentifs à ce que ces entreprises, malgré leur taille et leurs modèles économiques singuliers, qui les rendent souvent plus complexes à appréhender par les établissements bancaires généralistes, puissent accéder aux financements que requiert leur développement. C'est pourquoi Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et Fleur PELLERIN, ministre de la Culture et de la Communication saluent l'accord de partenariat qui vient d'être conclu par l'Institut pour le Financement des Industries Culturelles (IFCIC) avec son premier actionnaire Bpifrance.

Le partenariat entre l'IFCIC et Bpifrance repose sur deux piliers : d'une part, la possibilité pour l'IFCIC d'engager par délégation la garantie de Bpifrance, notamment pour délivrer aux banques un taux de garantie de 70% sur leurs crédits aux entreprises du secteur culturel ; d'autre part, un échange d'informations accru entre les deux établissements et une procédure appropriée d'orientation des dossiers, grâce à la mobilisation du réseau régional de Bpifrance, qui bénéficiera ainsi de l'expertise sectorielle reconnue de l'IFCIC.

Après la dotation exceptionnelle de 20 millions d'euros attribuée à l'IFCIC en 2014 pour renforcer son action en faveur du développement et de la transition numérique des industries culturelles et de l'image animée, le partenariat noué avec Bpifrance permet de démultiplier encore l'action de l'IFCIC en faveur de l'accès au crédit des entrepreneurs culturels, sur l'ensemble du territoire.

Pour Fleur PELLERIN : « Avec cet accord, les expertises et les moyens de l'IFCIC et de Bpifrance vont se compléter pour permettre aux entreprises du secteur culturel de bénéficier de leur accompagnement. L'entrepreneur est un créateur et la culture a besoin d'entrepreneurs ; nous voulons instaurer un dialogue bénéfique entre ces deux univers. C'était tout l'enjeu du Forum Entreprendre dans la Culture organisé par le ministère de la Culture et de la Communication la semaine dernière. »



Pour Emmanuel MACRON : « Le cinéma et les industries culturelles contribuent au développement et au rayonnement économique de la France, c'est un secteur économique à part entière qui doit pouvoir bénéficier d'outils dédiés. Le partenariat entre l'IFCIC et Bpifrance vient approfondir et professionnaliser le soutien de l'État à ces acteurs.»

*L'IFCIC (Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles) est un établissement de crédit créé en 1983 pour faciliter l'accès au crédit des entreprises culturelles. Grâce à des fonds dotés notamment par les pouvoirs publics, l'IFCIC garantit les crédits bancaires octroyés aux producteurs d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles ainsi qu'à toutes les entreprises exerçant une activité dans le domaine culturel. Il gère également plusieurs fonds d'avances en faveur de ces entreprises. A fin décembre 2014, l'encours des crédits garantis ou octroyés par l'IFCIC atteignait plus de 720 millions d'euros. Plus d'information sur [www.ifcic.fr](http://www.ifcic.fr)*

*Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface. Fort de 42 implantations régionales, Bpifrance représente l'interlocuteur unique des entrepreneurs dans chaque région pour tous les besoins en financement et en investissement. Plus d'information sur : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)*

**Contacts presse :**

**Cabinet d'Emmanuel MACRON :** 01 53 18 45 13 - [sec.mein-presse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec.mein-presse@cabinets.finances.gouv.fr)

**Cabinet de Fleur PELLERIN :** 01 40 15 38 80 - [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)